



# LA NEWSLETTER FI

Fédération Française Aéronautique

N° 18 - Octobre 2013

Bonjour,

Les choses évoluant rapidement, cette newsletter fait le point sur les dernières nouveautés et évolution dans le monde de la formation et des instructeurs FFA.

- ✦ Les sessions d'information FICBT sont terminées et 80 référents ont participé aux 6 sessions. Avant de poursuivre le processus d'information vers les clubs, d'adaptation et d'évolutions nécessaires du produit et afin de leur donner les outils adéquats, la FFA organise une réunion de ses référents le Dimanche 8 Décembre de 10H à 16H à Paris.
- ✦ L'espace instructeur du site FFA vient d'être réaménagé. Outre la possibilité de consulter toutes les newsletters, le calendrier 2014 des recyclages FI est désormais en ligne. Prochaines évolutions, un récapitulatif de la transition Aircrew dans le cadre FFA (Formulaires, dossiers, échéancier etc...), un espace FE ainsi qu'une foire aux questions.
- ✦ Les prorogations des examinateurs FE posent des problèmes dans certaines DSAC/IR. La DGAC répondant à une demande formelle de la FFA s'est engagée à effectuer ces prorogations jusqu'en 2015. N'hésitez pas à faire remonter ces dysfonctionnements vers la FFA via l'adresse internet [instructeurs@ff-aero.fr](mailto:instructeurs@ff-aero.fr) ! Une réunion FFA/DGAC est programmée à court terme pour répondre entre autres à cette problématique. La FFA précise que la commission formation travaille actuellement avec la DGAC à la mise en place d'un ATO fédéral qui permettra, à partir de 2015, de délivrer, proroger et renouveler des qualifications FE.
- ✦ Suite aux interventions de la FFA, la DGAC a reconnu que la situation des FI non CPL théorique formés depuis le 8 avril 2013 devaient être clarifiés. Une demande de dérogation va être transmise à l'EASA pour que ces FI puissent, en attendant que leur aéroclub devienne ATO, former ou participer à la formation des PPL. FFA et DSAC/PN vont rapidement se rencontrer pour poursuivre les discussions sur ce problème.
- ✦ Formulaire renouvellement SEP : actuellement en anglais la FFA a obtenu de la DGAC qu'il soit traduit en français.
- ✦ Dernière minute : Le renouvellement SEP peut continuer à se faire en organisme déclaré (Conformément à la formation JAR FCL d'avant le 8 avril 2013). Jusqu'au 7 avril 2015 (Fin de l'opt out sur les organismes déclarés, date à laquelle les OD devront avoir été transformés en ATO), les pilotes qui souhaitent renouveler leur SEP pourront continuer à le faire en aéroclub (OD). L'aéroclub devra établir et archiver pour ces candidats une attestation de renouvellement (incluant le cas échéant la réalisation d'un réentrainement avec un instructeur FI) et le candidat devra effectuer un contrôle de compétences conforme à l'appendice 9 du règlement 1178/2011.

Bon vols !  
La Commission Formation.

## AU PROGRAMME DE CETTE NEWSLETTER:

- ✦ [Le manuel SGS petites structures du CRA Aquitaine.](#)